

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2013

Par suite d'une convocation en date du 12 décembre 2013, les membres composant le conseil municipal de Recy se sont réunis en Mairie le mercredi 18 décembre 2013 à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Madame Carole SIMON (pouvoir à Monsieur Michel VALTER), Monsieur Gilles DENNEVAL (pouvoir à Monsieur Jacques ROUSSEAU), Madame Sylvie AUGUSTE (pouvoir à Madame Jeannine GILLET), Monsieur Gérard REGNAULD (pouvoir à Monsieur Fabrice PEETERS), Monsieur Olivier KARAS, Madame Célyne DHAYNAUT, Monsieur Abdourazak GUEDI (pouvoir à Monsieur Jacques LANDRAIN).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Adhésion à un contrat groupe d'assurance statutaire du personnel,**
- **Arrêt du Plan Local d'Urbanisme,**
- **Subvention pour les Anciens Combattants,**
- **Nomination de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage.**
- **Informations diverses**

ADHÉSION À UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par la Délibération n° 2013.05.06-02, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter la proposition de contrat d'une durée maximale de **4 ans** à compter du **1^{er} janvier 2014**. Les taux étant garantis pour la durée du contrat.

ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 1989 du 2 novembre 2010, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée que les Services de l'État ont émis un avis défavorable, en date du 24 octobre 2013, soulevant un risque de contentieux en matière d'association des personnes publiques. Une réunion avec ces dernières a ainsi été organisée le 17 décembre 2013.

Il convient maintenant d'arrêter à nouveau le projet de Plan Local d'Urbanisme, inchangé depuis le projet initial arrêté en date du 11 juillet 2013, et de relancer une consultation des personnes publiques afin que la procédure puisse se poursuivre jusqu'à son terme."

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme.

SUBVENTION POUR LES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire rapporte aux membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle des Anciens Combattants de Recy, pour financer les dépenses liées à la cérémonie et à l'exposition du 11 novembre 2013, ainsi qu'à la réservation de l'exposition pour la cérémonie du 11 novembre 2014, à l'occasion du centenaire de la première Guerre mondiale.

Les frais liés aux dépenses mentionnées ci-dessus sont de 394,69 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de **394,69 €** à l'Amicale des Anciens Combattants afin de couvrir les frais liés aux cérémonies commémoratives du 11 novembre.

NOMINATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET D'ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2013.11.04-10 l'autorisant à procéder au lancement d'un appel d'offre pour un maître d'œuvre ou d'un assistant maître d'œuvre dans le cadre des travaux de la Grande Rue.

Le Maire soumet au Conseil Municipal, après consultation la proposition de la société A. Tech. Ingénierie.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, décide à attribuer la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrage, pour l'ensemble des travaux de la Grande Rue.

INFORMATIONS DIVERSES

Zone Artisanale :

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que l'arrêté de lotir vient d'être délivré signifiant que les travaux vont pouvoir commencer dans les prochains mois.

De plus, il précise qu'il n'y aura pas d'étude d'impact contrairement à ce qu'il avait été évoqué lors de l'instruction du dossier de Permis d'Aménager.

Travaux parc industriel :

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que les travaux des bâtiments de la SCAPEST et de l'Étoile Champenoise avancent bien.

Il rajoute que la mise en service des locaux devraient se faire en avril/mai 2014 pour l'Étoile Champenoise et mi-2015 pour la SCAPEST.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

A Recy, le 18 décembre 2013.

Le Maire,
Michel VALTER